

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU COMITE SYNDICAL SCOLAIRE CHEMINAS SÉCHERAS****SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2025****N° 013/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures trente, le comité syndical du « Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Multiple Cheminas Sécheras », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Christiane FERLAY.

Étaient présents :

Délégués titulaires : FERLAY Christiane, SIBEUD Pascal, VEYRAND Brigitte,

Étaient absents ou excusés : BALAY Pascal, ANGHOUR Saïda, HEMMERLE Virginie, GELAS Cyril,

Délégués suppléants présents avec voix délibératives : FOUR Christine, BENASSY Raymond, LE BOULANGER Christèle,

Délégués suppléants présents sans voix délibératives : /

Secrétaire de séance : FOUR Christine

Nombre de membres afférents au Comité Syndical : 10

Nombre de votants au Comité Syndical : 6

Votants titulaires : 3 voix

Votants suppléants : 3 voix

Total des suffrages exprimés : 6 voix

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

- 3 NOV. 2025

**OBJET : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN**

Vu, les statuts du Syndicat Mixte Numérian (arrêté préfectoral N°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023),

**Préambule :**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical du projet d'adhésion au Syndicat Mixte Numérian dont les statuts ont été fixés par arrêté préfectoral N°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023.

Elle expose l'objet de Numérian en tant qu'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN) intervenant en Ardèche et dans la Drôme au service des territoires.

Elle donne lecture des statuts du Syndicat Mixte Numérian ainsi que des conditions d'adhésions.

Pour le syndicat, la cotisation annuelle à Numérian se calcule sur la base du nombre d'équivalent temps plein. La cotisation annuelle du Sivos Cheminas Sécheras se chiffrerait donc à 300.00 € pour 5 agents.

L'adhésion ouvre droit à :

- Un accès gratuit aux services dits « de base » (qui ont vocation à évoluer toujours favorablement aux adhérents en nombre de services prévus et en qualité de services).
- Un accès à l'ensemble du catalogue de services, autres que les services « de base ».

Il est précisé que les non-adhérents souhaitant bénéficier de ce catalogue de services se voit appliquer une majoration de 50%.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Après l'exposé de Madame la Présidente,

- Décide l'adhésion du Sivos Cheminas Sécheras au syndicat Mixte Numérian,
- Charge la Présidente de faire une demande d'adhésion auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Numérian.

Fait et délibéré à Cheminas, le 29/10/2025,

La Présidente,

FERLAY Christiane

 **SIVOS CHEMINAS SECHERAS**

45, Rue de la Mairie

07300 CHEMINAS

Tél: 04 75 06 81 75

mail: sivom.cheminassecheras01@orange.fr